

tions canoniquement érigées, peut faire, en tout lieu, le Chemin de la croix et en gagner les indulgences, en faisant usage d'un crucifix béni pour lui-même (1) à cette fin. Dans ce cas, au lieu de visiter les stations, on doit tenir ce crucifix du Chemin de la croix en main (2) pendant tout l'exercice. Il n'y a qu'à réciter 14 *Pater, Ave* et *Gloria* pour les 14 stations, plus 5 *Pater, Ave* et *Gloria* en l'honneur des cinq plaies de notre Seigneur, et enfin 1 *Pater, Ave* et *Gloria*, aux intentions du Souverain Pontife; on peut utilement ajouter la méditation ordinaire. Les autres conditions mentionnées ci-dessus (état de grâce, intention et continuité) sont aussi exigées (3). Lorsque plusieurs personnes empêchées d'aller à l'église font ensemble le Chemin de la croix, il suffit qu'une seule tienne en main son crucifix; les autres peuvent même bénéficier de cette faveur, quoiqu'elles s'occupent à quelque travail manuel, pourvu qu'il exige peu d'attention, permette de suivre les prières et d'y répondre avec piété.

20 *Manière abrégée.* — Ceux qu'une maladie grave rend incapables de réciter les 20 *Pater, Ave* et *Gloria* peuvent user d'une des dispenses suivantes.

*Première dispense.* — Le général des Franciscains a reçu, le 18 décembre 1877, de Pie IX, le pouvoir de faire remplacer les

(1) Ce crucifix comme tout autre objet de piété enrichi d'indulgences perd son privilège lorsqu'il change de propriétaire (soit par don, soit par héritage, etc.). Il faut donc dans ce cas, avant de s'en servir, lui faire appliquer de nouveau les indulgences. — Quelques hôpitaux ou prisons possèdent un crucifix indulgencié pour tous les malades ou tous les prisonniers (*toties quoties*). — Les chapelets du Chemin de la croix ne sont plus approuvés.

(2) Quand le malade est trop faible pour tenir son crucifix, il peut accepter l'aide d'une autre personne, pourvu que lui-même le tienne réellement entre ses mains.

(3) On n'est pas tenu de distinguer les stations par aucun mouvement, non plus que de faire les méditations.